

COMMUNE DE BLOYE (74150)

HAUTE-SAVOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2015-11-07

L'an 2015, et le jeudi 05 novembre 2015 à 18h45, le Conseil Municipal de Bloye, régulièrement convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe HECTOR, Maire.

Nombre de membres :

Date :

En exercice : 15

- Présents : 10

- Pouvoirs : 1

- Ayant pris part à la
délibération : 11

- Convocation : 30/10/2015

- Affichage : 30/10/2015

A été nommé secrétaire de
séance : Samuel GRIOT

Membres présents :

- Philippe HECTOR
- Patrick DUMONT
- Samuel GRIOT
- Cendrine DEBYSER
- Gérard RICHART
- Jean-Pierre ALLEGRET
- Corinne SANCHEZ
- Stéphane BOUCHET
- Laurent SIBILLE
- Aurélie ROUSSEAU

Membre absent excusé:

- Bruno DELETRAZ
- Sandrine BOUVIER
- Aurélia GILLET-DUCHER
- Séverine FAVERON
- Dominique COPPIN (donne pouvoir à
Patrick DUMONT)

Membres absents non excusés :

Aucun

Membres arrivés en cours de séance :

Aucun

**OBJET : URBANISME, INSTAURATION DE LA DECLARATION PREALABLE AU RAVALEMENT DE
FACADES**

Monsieur le Maire adjoint en charge de l'urbanisme, décide de soumettre le ravalement de façades à une formalité de déclaration préalable auprès de la commune sur l'ensemble de son territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE,

APPROUVE A 11 VOIX POUR, de soumettre le ravalement de façades à une formalité de déclaration préalable auprès de la commune sur l'ensemble de son territoire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

Pour extrait conforme.

Le Maire, Philippe HECTOR

Le Maire,
Philippe HECTOR

Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le :

- Publication ou notification du :

20 NOV. 2015

